

Programme de reconnaissance des écoles saines
– Processus d'acceptation en ligne –
Instructions pour les conseils et les administrations scolaires

Appuyez sur le lien du formulaire d'acceptation en ligne du Programme de reconnaissance des écoles saines dans le site Web du ministère de l'Éducation : www.ontario.ca/ecolessaines.

Étape 1 : Page d'ouverture de session

- Tapez votre nom d'utilisateur (numéro de conseil ou d'administration scolaire) et votre mot de passe (HSRP 2011-12), puis appuyez sur Suivant pour continuer.
- Si vous n'arrivez pas à confirmer le mot de passe de votre conseil ou administration scolaire, communiquez avec le ministère de l'Éducation à Healthy.Schools@ontario.ca pour obtenir de l'aide.

Étape 2 : Page « Tapez votre nouveau mot de passe »

- À la première ouverture de session, vous devez changer votre mot de passe.
- Tapez votre nouveau mot de passe deux fois et appuyez sur Suivant pour continuer.

Étape 3 : Page « Mot de passe changé »

- Confirmation du changement de mot de passe.
- Appuyez sur Suivant pour continuer.

Étape 4 : Page « Formulaires d'acceptation du Programme de reconnaissance des écoles saines »

- Cette page énumère tous les formulaires d'acceptation soumis par vos écoles dans le cadre du Programme de reconnaissance des écoles saines.
- Vous pouvez choisir de consulter les formulaires suivants :
 - À l'étude
 - Approuvés
 - Refusés
 - Tous
- Sélectionnez À l'étude et appuyez sur le numéro d'école pour consulter son formulaire d'acceptation. Vous pouvez l'approuver ou le refuser.
- Appuyez sur Modification du statut pour continuer.

Étape 5 : Page « Mise à jour sur le statut du formulaire d'acceptation »

- Remplissez tous les champs, sélectionnez le statut approprié et appuyez sur Modification du statut.
- Répétez les étapes précédentes pour chaque école.
- Une fois un formulaire d'acceptation approuvé ou refusé, vous ne pouvez plus modifier son statut. Le système envoie automatiquement à l'école un courriel l'informant que le formulaire a été approuvé ou refusé.
- Le formulaire approuvé est envoyé au ministère de l'Éducation par courriel et l'école est avisée par courriel.

•Si un formulaire est refusé, l'école est avisée par courriel. L'école peut faire une nouvelle demande en soumettant un autre formulaire d'acceptation.

Pour toute question, envoyez un courriel à Healthy.Schools@ontario.ca.